

Déclaration liminaire du CTL emploi du 10 janvier 2017

Pour FO, le sujet principal de ce CTL est la suppression d'emploi qui ne répond pas, au même titre que l'année dernière, à l'ambition affichée d'élargir le périmètre de compétence de la DNID, notamment le soutien au réseau.

Ces missions de soutien ont été non seulement transférées au personnel de la DNID (y compris CSDom), moins bien rémunéré que leurs, désormais, homologues en centrale, mais en outre ce transfert de mission s'accompagne d'une diminution d'effectifs.

Ainsi pour 2017, -3 B et -4C, soit au final, -7 agents, soit presque autant qu'entre 2014 et 2016 avec -9 agents chaque année.

Dans le même sens, entre 2007 et 2017, la D.N.I.D. (au sens large), a officiellement perdu 74 emplois soit un peu plus de 20 % de son effectif en 10 ans.

Jusqu'à maintenant, la Dnid, comme les autres directions, subissait en outre les gels d'emplois : tous les sièges (poste du TAGERFIP) n'étaient pas pourvus.

Dorénavant, nous n'avons plus de réserve, car le nombre de poste réel correspond au nombre de poste théorique. Ainsi, toute nouvelle suppression d'emplois, à l'avenir, se traduira automatiquement par une demande de mutation ou de surnombre temporaire.

Les élus FO en CTL.

Compte rendu de la séance plénière du 10 janvier 2017

Après la lecture de la déclaration ci-dessus, la directrice nous a répondu.

Si notre constat émis dans notre déclaration liminaire n'apporte pas d'observation de sa part, elle a quand même tenu à préciser les éléments suivants :

- la Dnid, au même titre que les autres directions, a participé à l'effort commun des réductions d'emplois demandé à la DGFIP, nous avons toutefois encore cette année la chance de ne pas avoir à tirer les conséquences de cette réduction en prélevant sur les postes non pourvus ;
- ainsi en 2017, l'ensemble de nos pôles seront pourvus d'un effectif réel proche de l'effectif théorique (de 2 à + 1), pour présenter au final un nombre d'agent DNID-CSDom réel total égale à celui issu du tableau des effectifs théoriques (TAGERFIP) ;
- la DNID-CSDom demandera, en sollicitant l'appui de Mme MORIN, au titre de l'année 2018, la « sanctuarisation » (une suppression d'emploi ne pourra pas se faire sans l'accord préalable de la DIE), de l'ensemble des missions des domaines (ventes mobilière, évaluation et GPP).
- une réflexion est menée sur la potentialité de basculer les affectations de nouveaux évaluateurs de la DNID en « poste à profil » comme c'est le cas actuellement pour les PED, RPIE, PGD et GPP.



Pour FO, s'il est vrai que ce procédé permet de protéger les services locaux des domaines des ajustements des effectifs, décidés localement par les DDFIP et DRFIP, nous pensons que cela ne préservera pas la DNID d'une politique plus générale.

La DNID échappe pour l'instant (au 1er septembre 2017) aux ajustements des effectifs consécutifs au rehaussement des seuils de consultation. Mais il est probable que l'impact de cette réforme, différée en 2018, se traduise par une réduction des effectifs. En effet, sous l'effet combiné du relèvement des seuils et du regroupement des effectifs (mutualisation des tâches), nous pouvons constater dans les DDFIP et DRFIP d'une réduction du nombre d'évaluateurs de 15 à 35 %. Qu'en sera-t-il en 2018 pour la DNID ?

Nous avons ensuite évoqué les ponts naturels 2017 :

- vendredi 26 mai 2017 ;
- lundi 14 août 2017.

Concernant les votes, vos élus ont :

- voter CONTRE la suppression d'emplois même si la pénurie est gérée dans notre direction ;
- voter POUR les ponts naturels.

La Direction a ensuite abordé la question de la renégociation du bail des locaux de St Maurice :

- un avenant de 3 ans a été signé avec le propriétaire, la SNI, prolongeant le bail jusqu'au 30 juin 2020 ;
- la direction a obtenu une baisse du loyer de 7 % et la réalisation de travaux de rénovation ou de remplacement du système de ventilation, de chauffage et de refroidissement ;
- malheureusement, ces travaux ne concerneront pas le RIE;
- la direction communiquera prochainement sur ce sujet (réunion en salle des ventes) ;
- les travaux seront réalisés par phases et par quart ou demi-étage, avec un déménagement temporaire des bureaux concernés pour 1 à 2 semaines notamment en occupant les bureaux du 2e étage.

Les élus FO en CTL

Compte rendu de la séance plénière du 17 janvier 2017

Suite à la majorité de votes CONTRE concernant le thème des suppressions d'emplois à la DNID et au CSDom, une nouvelle séance s'est tenue le mardi 17 janvier 2017 afin de soumettre à nouveau le sujet au vote de la commission.

FO-DNID n'a pas apporté de nouveaux points aux premiers débats, néanmoins nos collègues du syndicat CGT ont tenu à attirer l'attention de la Direction sur les problématiques liées à l'activité du pôle GPP.



Même si nos collègues ont constaté une amélioration tant sur la formation que sur le ressenti global, ils rencontrent néanmoins de grosses difficultés pour gérer l'afflux, en augmentation constante, du nombre de dossiers arrivants aux nominations.

Ainsi ils pointent une augmentation moyenne de 30 % de dossiers arrivants (immeubles et sans immeubles) alors que l'application Angelis ne leur permet toujours pas de traiter le flux entrant dans de bonnes conditions.

De ce fait, les représentant craignent une nouvelle grande « vague » de mutations compte tenu des problèmes mentionnés.

Bien que consciente des problèmes liés à Angelis avec lesquels s'ajoutent les problèmes d'effectif (turn over important des agents), une analyse a été faite par la Direction afin de redéployer un agent et de soulager les nominations.

Sensible à la situation, Madame la Directrice espère que cela va s'améliorer et comprend la difficulté des agents. De plus, elle rappelle que les prochaines mises à jour de l'application Angelis sont prévues même si la date de leur déploiement n'est pas encore connue.

Enfin, la Direction nous a expliqué avoir essayé d'équilibrer au maximum, sur les pôles, les suppressions d'emplois sur les postes vacants existants.

Attention rappelée par Madame la Directrice que les suppressions futures toucheront probablement le pôle évaluation l'année prochaine au même titre que les autres.

Une nouvelle fois, l'ensemble des représentants syndicaux, a voté CONTRE la suppression d'emplois à la DNID et au CSDom.

En points divers, Monsieur Jost a tenu à nous informer sur l'avancement du planning des travaux ainsi que de leur impact sur les conditions de travail.

Une réunion destinée à l'ensemble des agents aura lieu le jeudi 2 février 2017 à 10 h en salle des ventes.

A priori:

- Démarrage des travaux le 30 janvier 2017 entre les 2^{ème} sous-sol et le RDJ jusqu'au 20 février 2017.
- Ensuite, travaux au 2^{ème} étage dans les zones « libres » sur une quinzaine de jour afin de préparer les bureaux pour les futurs déménagements temporaires.
- Il ne sera pas nécessaire d'attendre la fin des travaux pour remettre les systèmes en fonctionnement, ainsi le rafraîchissement des bureaux sera en grande partie opérationnel avant l'été 2017.

Les élus FO en CTL